

PROCÈS-VERBAL SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 21 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire en mairie lundi 27 avril 2026, à 20 heures, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Sylvain SOTTON, Maire.

Présents : SOTTON Sylvain, CARRETTE Alain, BOSC Adeline, BULLIAT Daniel, LARGE Agnès, DUMOULIN Christian, LAPRUN Philippe, GONACHON Jean-Jacques, CHAUVET Didier, RESTIER Éric, LONGIN-PETIT Florence, ATHIMON Anne-Dominique, COUSTIER Nelly, BONNETON Carole, RONZE Justine, DUMONT Janyce, PERRIER Clémentine

Excusés ou absents : Christian MOULAT (a donné procuration à Sylvain SOTTON), Mohamed LICHANI (a donné procuration à Agnès LARGE).

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à délibérer selon l'ordre du jour.

1 - DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Agnès LARGE a été désignée secrétaire de séance.

2 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 30 mars 2026 appelle des observations.

Monsieur Didier CHAUVET fait remarquer qu'il manque le mot « commission » en page 1 - point 4 à la fin de la phrase : « Suite au dernier renouvellement du Conseil municipal, celui-ci désigne les membres siégeant dans chaque ».

En l'absence d'autres observations, Monsieur le Maire soumet ce procès-verbal au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance du 30 mars 2026.

3 - DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION ACCORDÉES AU MAIRE.

- Réhabilitation Anne de Beaujeu : SASU atelier Charlène AZÉ
Avenant n° 1 d'un montant de 29 961.25 € HT pour réactualisation des honoraires du marché de base de maîtrise d'œuvre (suite aux nouvelles estimations des travaux après la phase APD et prise en compte des options retenues). Montant total du marché : 225 886.85 € HT.
- Etude complémentaire d'audit énergétique pour Anne de Beaujeu 2 000 € HT.
permettant l'analyse des consommations avant et après les travaux et l'obtention d'un prêt plus avantageux labélisé « transformation écologique » de la caisse des dépôts 2 000 € HT. Le gain étant de 83 %, nous sommes éligibles (il est demandé un gain supérieur 60 %)
- Aménagement de locaux à usage d'un accueil de loisirs : STORIA SAS (Lot 08 sols souples)-
Avenant n° 1 d'un montant de 7 674.00 € HT pour l'aménagement du local en RDC en local RPE (aménagement non prévu au moment de l'appel d'offre -demande CCSB en cours de chantier acceptée par la commune pour faciliter l'accueil des jeunes enfants, le sol initial étant en carrelage).

4 - DESIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ REPRÉSENTANT AUPRES DE LA FÉDÉRATION DES SITES CLUNISIENS.

Monsieur le Maire informe les membres présents que la commune de Beaujeu a adhéré, le 25/09/2022, à la Fédération des sites clunisiens, qui a notamment pour rôle de promouvoir le patrimoine clunisien à travers l'Europe. De plus, elle travaille à faire inscrire le patrimoine clunisien au patrimoine mondial de l'UNESCO.

A travers notre adhésion à cette fédération, la commune vise une reconnaissance UNESCO pour son église Saint-Nicolas. Sur le plan historique, les liens étroits entre les Sires de Beaujeu et les abbés de Cluny (plus grand site chrétien avant Saint Pierre de Rome) ne sont pas étrangers à l'influence des Clunisiens sur le style de l'église Saint-Nicolas.

Le conseil d'administration de la Fédération va être renouvelé, et dans cette perspective, il convient de désigner un délégué représentant la commune auprès de la Fédération

Monsieur le Maire propose sa candidature.

PROCÈS-VERBAL SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- DÉSIGNER comme représentant auprès de la Fédération M. le Maire, Sylvain SOTTON.
- AUTORISER M. le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Il est également proposé de constituer un groupe de travail dédié à ce dossier.

5 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION APPEL D'OFFRES (CAO).

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires et suppléants (en nombre égal aux titulaires) de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil.

Sont candidats au poste de titulaire :

Mme Agnès LARGE, Mme Florence LONGIN-PETIT, M. Alain CARRETTE

Sont candidats au poste de suppléant :

Mme Anne-Dominique ATHIMON, Mme Nelly COUSTIER, M. Didier CHAUVET

Après en avoir délibéré, à l'unanimité sont désignés en tant que :

- membres titulaires :

Mme Agnès LARGE, Mme Florence LONGIN-PETIT, M. Alain CARRETTE

- membres suppléants :

Mme Anne-Dominique ATHIMON, Mme Nelly COUSTIER, M. Didier CHAUVET

6 - PARTENARIAT TERRITORIAL AVEC LE DEPARTEMENT – APPEL A PROJETS 2026 -DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX DE SAUVEGARDE DE LA CHAPELLE SAINT-JEAN ET POUR LA SALLE DU PARC.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Département du Rhône propose chaque année aux collectivités un appel à projets pour opérations d'investissement, en vue de leur apporter une aide financière dans le cadre du partenariat territorial.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter des subventions auprès du Département du Rhône dans le cadre de l'appel à projets 2026, au titre du partenariat territorial pour les dossiers suivants :

- Travaux de sauvegarde de la chapelle de Saint-Jean estimés à 90 000 € HT ;

Monsieur le Maire expose que la Commune de Beaujeu, héritière de son passé de petite ville, a en charge deux églises et deux chapelles dont la Chapelle Saint-Jean. Elle se situe sur un promontoire au-dessus de la ville sur le site de l'ancienne forteresse des Sires de Beaujeu. Elle est au cœur de ce qui était autrefois le site de la forteresse des Beaujeu. Ce point de vue permet de dominer la ville, la vallée et, à perte de vue, la plaine de la Saône et l'Ain. Le site est fréquenté au niveau touristique et a été aménagé avec deux tables de pique-nique et un espace de stationnement.

La chapelle est aujourd'hui en très mauvais état et il s'agit de faire des travaux de confortement de manière à la préserver. Le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis à plus de 90 000 € en maçonnerie et en Charpente mais nous attendons une actualisation pour avoir une estimation fiable.

- Travaux de mise en accessibilité et conformité de la salle du Parc estimés à 28 000 € HT.

Monsieur le Maire rappelle également que la commune dispose avec la salle du parc d'une structure qui est aujourd'hui moins utilisée par la vie associative depuis l'aménagement de la Salle des beaujolais. Cependant comme il a été évoqué dans le projet de mandat, afin de favoriser les rassemblements familiaux, il est proposé de reprendre les équipements de la cuisine, de poursuivre la mise en accessibilité et de remettre aux normes certains équipements.

Madame Adeline BOSCH suggère également de prévoir le remplacement des équipements de la cuisine.

Ces deux propositions étant validées, des devis seront demandés pour une validation définitive afin que ces dossiers puissent être présentés à l'appel à projet du Département

PROCÈS-VERBAL SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

7 - PARTENARIAT TERRITORIAL AVEC LE DEPARTEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE.

Habituellement une remise aux normes des traçages, l'ajout de signalétique bénéficient de ces aides.

Monsieur le Maire propose :

- Le remplacement et/ou l'ajout de signalisation horizontale (marquage de zones bleues, passages piétons, ...);
- L'installation de signalisation verticale (panneaux de voirie).

Pour les secteurs suivants entre autres :

- Une zone bleue d'au moins deux places près des coiffeurs rue général Leclerc => signalisation et panneau
- Une Zone 30 de circulation apaisée en centre-ville => panneau + marquage au sol
- Un arrêt minute en face de l'Huilerie en lieu et place de l'ancien arrêt de bus
- De mettre en place une zone de livraison devant le Relais Petite enfance et de supprimer celle devant l'ancien Pressing

Il invite les élus à faire remonter en mairie les secteurs où la sécurité pourrait être améliorée.

Ce point sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil.

8 – RÉALISATION D'UN CONTRAT DE PRET « PSPL TRANSFORMATION ECOLOGIQUE » AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LE FINANCEMENT DE LA REHABILITATION DU BATIMENT ANNE DE BEAUJEU

Monsieur le Maire indique qu'au regard de la situation financière de la commune, il est envisageable de recourir à un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) à hauteur de 1,8 millions d'euros pour financer le projet de réhabilitation du bâtiment Anne de Beaujeu.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,

Vu le budget primitif du 9 mars 2026

Considérant que le Conseil municipal a décidé la réalisation du projet relatif à la réhabilitation du bâtiment Anne de Beaujeu

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle ne soit déléguée au maire,

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé délibère :

Pour le financement de cette opération, Mr le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt pour le secteur public local « PSPL transition écologique » composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 1 800 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- **Ligne de prêt** : PSPL Transformation écologique
- **Montant du capital emprunté** : 1 800 000 €
- **Durée d'amortissement** : 35 ans
- **Périodicité des échéances** : trimestrielle
- **Index** : Livret A
- **Taux d'intérêt actuariel annuel** : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.50%
- **Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance** : en fonction de la variation du taux du LA
- **Amortissement** : Déduit (échéances prioritaires)
- **Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt** : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation
- **Typologie Gissler** : 1A
- **Commission d'instruction** : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt
- **Période de préfinancement** : 18 mois
- Remboursement anticipé possible, moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle).

PROCÈS-VERBAL SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

A cet effet, le conseil municipal à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit contrat de prêt et effectuer toutes démarches nécessaires pour l'obtention des fonds.
- S'ENGAGE à inscrire chaque année les crédits nécessaires au remboursement des échéances du prêt.

Il est également précisé que si la signature du contrat intervient courant septembre 2026, la période de préfinancement (= période de versement des fonds) s'étendra du 01/10/2026 au 01/04/2028 et la 1ère échéance trimestrielle interviendra le 01/07/2028.

Monsieur le Maire ajoute rechercher d'autres financements pour ce projet.

Une demande de subvention a ainsi été déposée auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes, à hauteur de 150 000 €. Une sollicitation de la fondation du patrimoine est aussi envisagée.

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) sera prochainement rédigé par la maîtrise d'œuvre afin de lancer la consultation.

Le Maire poursuit en évoquant le projet du secteur des Tanneries et précise qu'il sollicitera l'accompagnement de la CDC pour le montage des dossiers de subvention dans le cadre du label Petites Villes de Demain. 30 à 35 logements pourraient ainsi être construits avec à la clé la perception de nouvelles taxes foncières pour la Commune.

9 – SITES CLUNISIENS ASSEMBLÉES GÉNÉRALES 2026 ET SÉMINAIRES – PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE MISSION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a prévu de participer accompagné de M. Philippe LAPRUN et M. Jean-Jacques GONACHON, conseillers municipaux au séminaire européen qui aura lieu à Saint-Flour les 26, 27 et 28 mai, puis aux deux assemblées générales de la fédération Européenne des sites clunisiens les 26-28 juin 2026 à Brescia (Italie) et les 9 et 10 octobre 2026 à Saint-Arnoult-Deauville (Calvados).

Conformément à l'article 2123-18-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les fonctions de Maire, d'Adjoint et de Conseiller Municipal donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux, à hauteur des frais réels, sur présentation d'un état de frais et après délibération du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la prise en charge par la Commune des frais réels de mission (inscription, transport et hébergement, restauration) engagés par le Maire, M. Sylvain SOTTON, les conseillers municipaux MM. Philippe LAPRUN et Jean Jacques GONACHON, à l'occasion de leur participation au séminaire et aux assemblées générales de la fédération Européenne des sites clunisiens, aux dates mentionnées ci-dessus, sur présentation des états des dépenses correspondantes.
- PRÉCISE que ces dépenses seront mandatées à l'article 65312 du budget.

10 - ÉVOLUTION DE LA MAISON DU TERROIR BEAUJOLAIS : AVIS DE LA COMMUNE SUR L'INTEGRATION DE LA MEDIATHEQUE DANS L'ETUDE.

La Communauté de Communes Saône Beaujolais a sollicité la commune de Beaujeu afin de recueillir son avis avant le 30 avril 2026 sur la possibilité d'étudier le transfert de la médiathèque, actuellement située sur le site de Sainte Angèle, vers les locaux de la Maison du Terroir Beaujolais.

Dans ce cadre, une visite des deux sites a été organisée le lundi 20 avril 2026, notamment à destination des nouveaux conseillers municipaux, afin de permettre au Conseil Municipal de se prononcer.

Considérants :

- Considérant que la médiathèque occupe actuellement une surface de 140 m², extensible à 200 m², grâce à l'utilisation de la salle annexe située au rez-de-chaussée du bâtiment pour l'accueil de groupes et que cette surface correspondait aux préconisations de la DRAC lors de son implantation en 2011 ;
- Considérant qu'un espace d'exposition autour du cloître, envisagé dès l'origine, constitue un levier important pour renforcer l'attractivité et l'ouverture culturelle du site ;
- Considérant que la municipalité porte un projet structurant de pôle culturel, confirmé dans le plan guide du programme d'actions Petite Ville de Demain et dans le plan de mandat soumis aux électeurs, visant à regrouper

PROCÈS-VERBAL SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

sur le même site : la médiathèque, l'école de musique et une salle de cinéma-conférence aménagée dans l'ancienne chapelle désaffectée, afin de proposer une offre culturelle cohérente et accessible à l'ensemble de la population ;

- Considérant que le lieu envisagé, la Maison du terroir Beaujolais, pour un transfert de la médiathèque présente déjà des contraintes importantes d'espace et une vocation touristique prioritaire peu compatible avec les besoins d'un service public de lecture ;

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- **ÉMET un avis défavorable au transfert de la médiathèque vers les locaux de la Maison du Terroir Beaujolais.**

Propositions alternatives :

Le Conseil municipal réaffirme sa volonté de privilégier une optimisation et un développement de la médiathèque sur son site actuel au sein du pôle culturel à Sainte Angèle.

À ce titre, il est rappelé la possibilité de mobiliser les volumes des bâtiments contigus appartenant à la Communauté de Communes Saône-Beaujolais (CCSB). Une redistribution des locaux apparaît envisageable, notamment par le repositionnement des bureaux de l'AIASAD au rez-de-chaussée (dans les bureaux disponibles et la salle de la médiathèque), permettant ainsi de libérer des surfaces au niveau 1 au profit de la médiathèque sur la partie bureaux.

La mutualisation de la salle de réunion avec l'AIASAD pourrait également être étudiée afin d'élargir les capacités d'accueil (des groupes notamment).

Par ailleurs, il est demandé à la Communauté de Communes d'étudier les conditions d'un partenariat pour la réalisation du pôle culturel de Sainte Angèle, inscrit dans le plan guide du programme d'actions Petite Ville de Demain, équipement d'intérêt pour l'ensemble du bassin de vie de Beaujeu (au sens de l'INSEE) pour le centre de loisirs et pour les 4 établissements scolaires de la commune, à l'instar des équipements réalisés dans les communes de Belleville-en-Beaujolais et Quincié-en-Beaujolais, et permettre l'intégration de l'école de musique intercommunale, l'aménagement d'une salle de cinéma-conférence ainsi que la valorisation du cloître pour un usage culturel tout au long de l'année.

11 - MISE A DISPOSITION OCCASIONNELLE DU THEATRE POUR LE SPECTACLE DU GROUPE TRI YANN REPLAY AVEC LA SOCIETE THE FAR WAY GALLERY.

Rapporteur Adeline Bosc

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de l'association "The Far Away Gallery", dont le siège est à CHAUFFAILLES (Saône et Loire), souhaitant louer le théâtre municipal afin d'organiser un concert avec le groupe TRI YANN REPLAY les 9 et 10 octobre 2026.

Le tarif actuel de mise à disposition du théâtre, fixé par délibération du 30 novembre 2015, prévoit une tarification unique de 300 € par représentation pour les associations extérieures à BEAUJEU.

Le Maire propose par conséquent au Conseil Municipal de délibérer sur la suite à donner à la présente demande.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Considérant la nature de l'animation proposée qui complète l'offre culturelle proposée par la commune tout au long de l'année,

- DÉCIDE, d'appliquer le tarif habituel soit 600 € à l'association "The Far Away Gallery » " pour les concerts prévus les 9 et 10 octobre 2026.
- PRÉCISE que les consommations d'électricité et de gaz (chauffage) seront facturées à l'association « The Far Away Gallery » aux tarifs en vigueur à la date de la manifestation.

10 - RAPPORTS DES COMMISSIONS ET DELEGATIONS.

Monsieur le Maire rend compte des réunions auxquelles il a participé :

- Commission des maires CCSB du 23 avril 2026 à 18h30 à Belleville :

Les dossiers abordés étaient :

PROCÈS-VERBAL SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

- PLUiH : remarque à faire remonter avant le 17 mai mais une commune s'est prononcée contre. Nous avons jusqu'à juillet pour formuler les remarques. Une commission spécifique de présentation du document est proposée avant le passage à un prochain Conseil municipal.

- Frelon asiatique : Lutte contre le frelon asiatique : face à l'augmentation du nombre de nids de frelons asiatiques recensés et aux coûts croissants liés à leur destruction (environ 80 000 € pour la CCSB), il va être décidé que le financement de ces interventions sera désormais partagé à parts égales entre la CCSB et la commune sur laquelle se situe le nid.

Monsieur le Maire souligne qu'il s'agit d'un enjeu important en matière de sécurité publique.

- Mutualisation : demande de mutualisation d'un garde champêtre à l'échelle intercommunale (pour le stationnement et les PV urbanisme).

Monsieur le Maire évoque aussi la possibilité nouvelle de recourir au procès-verbal électronique pour constater des infractions, notamment en matière de stationnement abusif sur la voie publique, de déjections canines non ramassées ou de dépôts illégaux d'ordures ménagères sur le domaine public. Ce dispositif permettrait de lutter plus efficacement contre les incivilités

- Fonds de concours : il devrait être proposé prochainement sur la base d'un programme de la FNCCR.

- Matériel de prêts : Il peut être mis à disposition pour des manifestations (barrières, signalétiques...)

11 - QUESTIONS DIVERSES

- Site internet communal : le site, intégré au réseau des communes, a fait l'objet d'une refonte en changeant de plateforme d'accueil. Il est toutefois souligné qu'il nécessiterait d'être actualisé et, surtout, régulièrement alimenté afin de le faire vivre et d'en améliorer l'attractivité.

Une mini-commission Communication s'est réunie pour revoir l'arborescence du site, afin d'indiquer les informations prioritaires à mettre à jour. La commission communication doit se réunir.

- M. le Maire informe d'un don au musée de Madame Renée GOUTAUDIER, (née à Beaujeu le 19 mars 1939 fille de Léon COMPTE et de Jeanne BLETERY), constitué d'une collection de cartes postales anciennes de la commune.

- La tenue d'un Conseil municipal exceptionnel fixé obligatoirement au 05/06/2026 avant 19h00 sera consacré à la désignation des grands électeurs qui représenteront la commune aux élections sénatoriales (5 grands électeurs à désigner pour Beaujeu). Ces derniers devront obligatoirement voter en Préfecture le 27/09 à défaut ils pourront être sanctionnés.

- Géoparc : Monsieur Philippe LAPRUN qui suit ce dossier informe que les géosites sur le site de la Croix de Rochefort et celui du château de Saint-Jean présentés en miroir et complémentarité ont été retenus par la commission scientifique. Ce projet s'inscrit dans une démarche de valorisation du patrimoine naturel et historique du territoire.

Sur sa demande, il est constitué un groupe de travail dédié : M. le Maire, Sylvain SOTTON, M. Daniel BULLAT, Mme Anne-Dominique ATHIMON, Mme Justine RONZE, Mme Adeline BOSCH, Mme Carole BONNETON, M. Jean-Jacques GONACHON, M. Christian DUMOULIN, M. Éric RESTIER.

Monsieur le Maire rappelle que deux événements majeurs pour la commune sont à venir :

- La Verticale de Rochefort, trail tour Beaujolais : prévue le 12 juin ;
- L'Ultra-trail des 2 roches, organisé les 04 et 05 juillet.

Il souligne l'importance de ces manifestations pour la valorisation et le rayonnement de la commune de Beaujeu sur ce site unique dans toute la région. Il est rappelé la nécessité de poursuivre les efforts afin de mieux faire connaître le territoire. Il est également proposé de rencontrer les organisateurs pour accompagner au mieux ces initiatives.

- Madame Anne-Dominique ATHIMON relaie les inquiétudes de la future gérante du site Anne de Beaujeu, laquelle attend des réponses concrètes à ses interrogations et souhaite qu'elles ne restent pas sans réponse.

Plusieurs élus interviennent pour indiquer que ces préoccupations sont légitimes au regard du projet. Monsieur le Maire précise que l'intéressée est systématiquement destinataire des échanges relatifs à ce dossier.

Il propose de lui adresser un message afin de la rassurer sur l'état d'avancement du projet et de confirmer qu'elle y est pleinement associée.

PROCÈS-VERBAL SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

- Madame Adeline BOSCH exprime par ailleurs sa colère concernant la faible représentation des femmes au sein des instances intercommunales, soulignant qu'une seule femme sur vingt-deux (président, vice-présidents et présidents de commissions) a été désignée. Elle regrette ce déséquilibre et déplore un manque d'humanité dans le fonctionnement actuel de la CCSB.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne se manifestant pour prendre la parole, Monsieur le Maire lève la séance du conseil municipal à 22 heures 50.

Le Maire,
M. Sylvain SOTTON



La secrétaire de séance
Mme Agnès LARGE

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Mme Agnès LARGE.

